

## **CODE DE VIE**

---

L'école est un milieu qui valorise les attitudes liées à l'employabilité, ainsi l'élève est responsable de sa formation et de son degré d'implication personnelle pour sa réussite. Une attitude positive favorisant les apprentissages, un vocabulaire respectueux, le sens des responsabilités, la ponctualité, l'assiduité, le respect des échéanciers de travail et le respect de l'environnement sont des valeurs qui orientent les règles de fonctionnement. Tout manquement peut entraîner une conséquence menant même jusqu'à une fin de formation. L'élève a droit aux services éducatifs en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

### **Carte d'identité / Carte magnétique**

Les élèves et le personnel doivent pouvoir être identifiés en tout temps. C'est pourquoi une carte d'identité et une carte magnétique seront remises à chaque élève lors de la première journée de cours. Il est obligatoire d'avoir sa carte d'identité bien visible. La carte magnétique sert à déverrouiller les portes d'accès de l'école. En cas de perte, la carte d'identité et la carte magnétique doivent être remplacées au coût de 5\$ chacune.

### **Propreté de l'école**

La consommation d'aliments et de breuvages est strictement limitée à la cafétéria et au café étudiant. Seule l'eau dans un contenant hermétique est autorisée. La propreté de l'école et de son environnement est l'affaire de tous.

### **Emprunt de matériel**

L'élève qui emprunte des outils, du matériel ou des volumes au cours de sa formation en est responsable. Si un article emprunté était perdu, volé ou endommagé, l'emprunteur aurait l'obligation de le rembourser en totalité. Dans le cas contraire, un état de compte sera envoyé dans les jours suivant la fin de la formation.

### **Effets personnels**

L'utilisation d'équipement personnel est sous la responsabilité de l'élève. Dès lors, l'école se dégage de la perte, du bris et du vol de ces équipements.

### **Cellulaire**

L'utilisation du téléphone cellulaire est interdite en classe. L'élève qui enfreint cette règle se verra confisquer son appareil pour la durée de la période du cours. Par contre, certains enseignants peuvent accepter l'utilisation du cellulaire en classe à des fins pédagogiques. Par ailleurs, la reproduction de l'image ou de la voix d'une personne requiert son autorisation.

### **Respect de la langue**

Les élèves sont tenus de s'exprimer en français durant les heures de cours et avec le personnel de l'école.

### **Tenue vestimentaire**

Les élèves doivent être vêtus avec décence et propreté. Le port de l'uniforme lié au métier est obligatoire; tout objet qui n'est pas en lien avec la compétence enseignée ne sera pas toléré en classe (sac à dos, manteau, etc.).

### **Santé et sécurité au travail**

L'élève doit se conformer aux règles de santé et de sécurité de son programme d'études.

### **Affichage et sollicitation**

Toute forme de sollicitation et d'affichage à l'intérieur et à l'extérieur l'école doit être autorisée par la direction.

### **Alcool et drogue port d'arme**

La consommation et la possession d'alcool ou de drogue sont strictement interdites à l'école. Les élèves contrevenant à cette règle s'exposent à une suspension ou à une expulsion. Tout ce qui pourrait être considéré comme une arme ou une arme blanche est strictement interdit. Toute plainte à cet effet sera signalée à la police. Des mesures sérieuses peuvent être prises pour contrer ce genre d'infraction. La direction de l'école peut procéder à la fouille d'un élève et de son casier pour des motifs raisonnables. Un policier peut assister à cette fouille.

### **Vol, vandalisme**

Dans les cas de vols, vandalisme, graffitis, détérioration volontaire ou abusive de matériel et déclenchement malveillant de l'alarme incendie, les frais de réparation devront être assumés par l'élève qui s'expose alors à une suspension ou à une expulsion.

### **Violence, discrimination, harcèlement, cyberintimidation**

Toute violence verbale, physique ou psychologique, toute forme de provocation et de harcèlement et ce, même sur les réseaux et médias sociaux, ainsi que la discrimination basée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle ou la religion sont défendus et passibles de conséquences juridiques. Les élèves contrevenant à cette règle s'exposent à une suspension ou à une expulsion.